L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Se trouve à l'encoignure de la rue Chartres et St. Louis, au fond de la cour.

CONDITIONS

DE L'ABEILLE.

DIX PIASTRES PAR AN, payables aux mois d'avance, ou en s'abonnant PAR PAR mois d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les 3 mois ne soient payés, et à moins que celui qui voudra dépendre de l'abonnement, n'en ait fait connaître son intention au Bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les articles seront insérés en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et ceux qui ne seront pas dans une seule langue. Le prix du [illegible] pour CIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion; la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront au bureau.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsburgh.

Le bateau à vapeur SCOTLAND, capitaine Bockner, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les dits ports mardi, 3 du mois prochain, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à FORSYTH, GOODWYN et co,
27 fév.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI. Le bateau à vapeur HENRY CLAY, capitaine Jno A. Hutton, ayant son chargement engagé, partira positivement pour les ports ci-dessus, dimanche prochain, 1er mars, à 10 heures du matin. Les passagers sont priés de se rendre à bord, à l'heure ci-dessus désignée. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWYN & co.
25 fév

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.
Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à 9 heures du matin avec la malle des Etats-Unis; les passagers devront profiter de départ des chars, à 8 heures.

Le CORSAIR partira également de Pembarcadère pour Covington, les mardis, jeudis et samedis à huit heures du matin, et arrivera au chemin à coulisses à l'heure du dîner. Ceux qui désireraient déjeuner au lac, peuvent s'adresser à l'Hôtel Washington, à M. Wilson.
On ne donne aucun repas à bord.
Le fret destiné à être embarqué sur le *Corsair* devra être envoyé la veille, ou par les chars de 7 heures du matin. Tous les effets sont aux risques des propriétaires.
20 fév Wm. BAGLEY.

Pour Alexandria, Natchitoches et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur OUACHITA, capitaine D. Vawter, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
18 fév LAMBETH & THOMPSON.

A VENDRE, pour clôre une société, le bateau-à-vapeur SCOTLAND, du port de 160 tonneaux, ayant quatre bouilloires, bien calculé pour les voyages de la Mobile ou de la côte. Il a été réparé en entier en décembre dernier, et est maintenant en état de faire des voyages; le fret mis à bord sera assuré au plus bas taux d'assurances. Pour le prix, qui sera libéral s'adresser à bord, en face de la ville, ou à
WHITE & co.
18 fev no. 50, rue de la Douane.

POUR LA HAVANE.
Le brick de première classe doublé et chevillé en cuivre, EMILIO, capitaine Sust, ayant une partie de son chargement engagée partira positivement sous peu; pour fret du reste ou passage, ayant des beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.
25 février.

A LOUER OU A FRÉTER,
Le back fin voilier REMITTANCE, capitaine Beers, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, du port d'environ 160 bouceaux.
24 fev LAMBETH & THOMPSON.

POUR GALVESTON & MATAGORDA.
La goélette neuve, doublée en cuivre MARY JANE, capitaine E. Griffin, ayant la majeure partie de son chargement engagée partira sous peu, et débarquera des passagers à Brazoria.
Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à WILLIAM BRYAN,
21 fév rue de la Commune, no 19.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)—La goélette EAGLE, capitaine G. Ashby, ayant la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord.
TOURNE & BECKWITH,
21 fév rue de la Nlle. Levée, nos 28 et 29

POUR LE HAVRE,
Le navire Français LES DEUX SŒURS, capitaine Brindejonc, partira le 1er. mars. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 20 fév J. MAGER.

POUR LIVERPOOL,
Le navire de première classe ANN, capt. Hammond, partira dans quelques jours. Pour fret de 150 balles coton, ou passage, s'adresser, sur Tou-
[20 fev.] F. PERRET & GALLY.

POUR LIVERPOOL.
La barque anglaise, de première classe, et doublée en cuivre, CAMBRIAN, capitaine Goward, ayant la moitié de son chargement prête, partira. Pour le reste du fret, s'adresser à
HARRISON, BROWN & co.
fev rue Royale; no 117.

POUR BRAZORIA.
La goélette pique à SAN FELIPE, capitaine Fuller, est prête à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements s'adresser à bord, en face du poteau no 9, ou à
G W GREGORY,
18 fév no. 60, rue de Chartres.

POUR LIVERPOOL.
La barque fine voilière et doublée en cuivre, la CAMBRIAN, capitaine Goward, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & co.
11 fev rue Royale, no 117.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe CRESCENT, capitaine Rogers, partira dans quelques jours. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à
F. PERRET & GALLY.
11 fev Rue Toulouse.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)
La goélette pique-bot SARAH, capitaine Cook, est maintenant prête à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti ou à
TOURNE & BECKWITH,
9 fev Nlle. Levée, no 28 et 29.

POUR LA HAVANE.
Le brick CONSTANCIA, capitaine Fabregos, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à bord ou à
J. PRATS et FILS.
7 fev rue Ste. Anne, rue 52.

POUR LA HAVANE
Le beau brick de première classe, SABINA, capitaine Julia, a besoin de 400 barrils, pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
7 fev J. PRATS et FILS.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).
La goélette paquebot PERU, capitaine Johnston, a commencé son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à TOURNE & BECKWITH,
5 fev Nlle Levée, no 28 et 29.

ON A BESOIN d'un bâtiment du port de 500 à 550 tonneaux, pour prendre un chargement pour le midi de l'Europe, et que l'on expédierait sous peu.
HARRISON, BROWN & co.
5 fev rue Royale, no. 117.

POUR LA HAVANE.
Le pinnie Espagnol SANTIAGO, capt. Inerro, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret de 200 barrils, ou passage. S'adresser au capitaine à bord ou à
J. PRATS & fils.

POUR BORDEAUX.
Le brick DIDO, fin voilier, capitaine Adams, partira immédiatement; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
OSMIN BIGOURDAN,
rue Toulouse, no 23.

POUR TAMPICO.
La goélette fine voilière, bien connue, et paquebot régulier MARY & FRANCES, capitaine E. Auld, ayant partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis de la rue Bienville, ou à E. J. FORSTALL,
4 fév rue Royale, no 153

POUR LIVERPOOL.
Le beau navire, de 1ère classe, CONGRESS, capitaine Adams, a besoin de 500 balles de coton, pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 10 passagers, s'adresser à bord, vis à vis le poteau no 98, ou à
WHITE & co.
4 fev rue de la Douane, no 20.

POUR MOBILE.
La goélette FANCY, capt. Andrews, ayant une partie de sa cargaison engagée partira immédiatement pour fret ou passage s'adresser à bord en face de l'église des Marins ou à
TOURNE & BECKWITH.
3 fév Nlle levée no. 28 et 29

POUR APALACHICOLA.
La goélette CALLAO, capt. C. Pool, ayant une partie de sa cargaison engagée et prête à être transportée à bord, partira sous peu de jour; pour la balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis la rue de la Douane ou à
TOURNE & BECKWITH.
3 fév rue Nlle. Levée no. 28 et 29.

POUR LIVERPOOL.
Le navire AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles coton ou passage s'adresser à bord ou à
F. PERRET & GALLY,
27 janv rue Toulouse.

A FRETER OU A CHARGER.
Le fin voilier doublé en cuivre brick CICERO, W. S. Watts capitaine, portant 900 barriques, et tirant peu d'eau; ce bâtiment est en très bon état et sera prêt à recevoir son chargement dans 2 jours. S'adresser à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co.
20 janv rue Royale no. 117.

POUR LE HAVRE
Le beau navire AUGUSTA, capitaine Trott, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le fret de 200 barils, s'adresser à P J TRICOU, ou à L H GALE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LE CARPENTIER.

SAMEDI 23 courant, à 10, a. m., il sera vendu à leur magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il peut appartenir.
3 ballots et 2 paquets de marchandises domestiques avariées à bord du brick Ohio, capt. Chamberlain Dunk, in dans un voyage de Boston. 27 fév

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu le samedi, 28 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivans, savoir:
Essex, nègre âgé d'environ 30 ans, excellent domestique de maison et un bon sujet; Louisa, mulâtresse, femme de Essex, bonne domestique de maison âgée de 32 ans.
Hony, griffe, âgé de 10 ans.
George, de de 9 ans.
Albert, de de 3 ans, enfans de Louisa et Essex.
Les esclaves ci dessus sont tous garantis de vices et maladies prévus par la loi, et sont tous de bons sujets, excepté Louisa, qui n'est pas garantie.
Cinthonie, négresse, âgée de 30 ans, une bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, à la française et à l'anglaise, et parlant les deux langues, pleinement garantie.
Conditions: les premières esclaves nommées seront offertes ensemble et vendues à un crédit d'un an en bel, et endossé à la satisfaction du vendeur, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement; Prosiaire Charlotte, comptant.
Les actes de vente pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. Nul esclave ne sera livré avant que les actes de vente soient signés.
27 fev

PAR FERNANDEZ & WHITING.
(Sous reserve.)

SAMEDI, 28 du courant, à 4 heures de l'après-midi il sera vendu sur la Levée, vis à vis la maison de M. Marigny, passé le chemin à coulisses: environ 60 milliers pieds bois de cypre, convenant en madriers et planches de 2 pouces, en lots pour accommoder les acheteurs. Conditions à la vente. 27 fév

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu le samedi 29 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
HELENE, quarteronne, âgée de 18 ans, depuis longtemps dans le pays, elle entend parfaitement le français et commence à le parler, elle trait parfaitement la vache, bonne marchande de lait, s'entendant à faire un peu de tout dans le ménage, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: au moment de la la vente.
L'acte de vente pardevant G. Legardeur, not. public, aux frais des acquéreurs. 27 fév

PAR FERNANDEZ ET WHITING.

SAMEDI 28 du courant, à midi il sera vendu à la Bourse Hewlett: l'esclave Judy, âgée d'environ 20 ans, une excellentée cuisinière et bonne blanchisseuse et domestique de maison, d'un fort tempérament et de bon caractère, entièrement garantie contre les vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 5 mois pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente doit être passé pardevant Wm. Y. Lewis, not. pub., aux frais des acquéreurs. 27 fev

PAR HEWLETT & BRIGHT.

JEUDI 12 mars, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés suivantes, de la valeur dont le plan est exposé à la Bourse, savoir:
Lot no. 1, situé à l'encoignure des rues Bienville et Tremé, mesurant 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville sur 109 pieds de profondeur tirant face à la rue Tremé, (mesure anglaise).
Lot no. 2, joignant le lot ci-dessus, ayant la même façade sur la rue Bienville et même profondeur.
Lot no. 3, joignant le lot ci-dessus, ayant aussi même façade sur la rue Bienville et même profondeur.
Lot no. 4, joignant le lot ci dessus, ayant même façade sur la rue Bienville et même profondeur.
Lot no. 5, joignant le lot ci dessus, mesurant 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face sur la rue Tremé, par 106 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront être passés pardevant Wm. J. Lewis, not. public, aux frais des acquéreurs 27 fév.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente à Bercan de liqueurs, vins, thé &c.

SAMEDI 28 du courant il sera vendu au magasin, No. 58, rue St. Louis, à 4 heures de l'après midi, les articles suivans: 12 demi pipes de Cognac de différentes marques; 11 pipes de genièvre de Hollande; 5 boucauts de rhum de la Jamaique; 50 barils de 18 gallons chacun; 5 demi pipes et 15 quarts vin de Madère vieux, 8 barils whiskey Monongahela vieux; 160 caisses de claret; 60 du vin muscat, ainsi que liqueurs imitations de vin de Madère, vinaigre, thés.
Conditions: toutes sommes au dessus de $100 4 mois de crédit pour des billets endossés à satisfaction.
27 fév

PAR J. B. DUACHE.

Il sera vendu mardi, 3 mars, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Un lot de terre situé dans le chemin du Bayou St. Jean, à droite en sortant de la ville, ayant un arpent de face au dit chemin, sur 3 arpents de profondeur, tenant d'un côté à la propriété de Joséphine Tassy et de l'autre à celle de Cenat, et dans la profondeur, à celle de M. Bringier; ensemble une maison de maître, briquetée entre poteaux, de 4 appartements, cuisine et chambres à domestiques en bois, il y a sur le dit lot une quantité d'arbres fruitiers.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit. L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Séghers, not. public.
De plus: un nègre créole, nommé DAMAS, âgé d'environ 22 ans, fort et robuste, propre à toutes espèces d'ouvrages, très adroit et intelligent; pleinement garanti exempt du vice d'infidélité.
Conditions: moitié comptant, et moitié payable dans 4 mois. 26 fév

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. ET F. DUTILLET.

Il sera vendu, mardi prochain, 3 mars, à dix heures du matin, sur l'établissement, briqueterie et moulin à scie ci devant appartenant à M. Martin Duralde, et par ordre de l'agent de ses créanciers, les objets ci-après, savoir:
20 chevaux, 4 mulets, 1 bœuf de tire, 3 vaches laitières, deux avec leur suivant; 1 jeune taureau; 9 charrettes à chevaux, avec harnais; 1 do à bœufs; 1 lot de débris de charrettes, la charpente taillée d'une maison de 4 appartemens à feu, séparés par un corridor de 8 pieds, galerie devant, galerie derrière, avec 8 cabinets, un à chaque bout, et une menuiserie fine pour la dite maison.
Conditions: Pour toute somme au dessus de $300 comptant, et toute somme est au dessus, à 6 mois de crédit en billet signé et endossés à satisfaction. 25 fév—f

CHEVAL EPAVE.

Le 23 du courant il a été conduit au domicile du soussigné, rue de Tchoupitoulas No. 143.
Un cheval gris sans marques apparentes, ayant une petite tache brune sur la croupe vers la hanche; hors-montoire; il n'est ferré d'aucune pieds, il était selle et bridé.
Avis est par le présent donné au propriétaire de le retirer en payant les frais du présent et autres frais. Conformément aux ordonnances du Conseil de Ville; et si le dit cheval n'est pas réclamé avant le 7, mars prochain, il sera vendu ce jour par
P. A. GUILLOTTE, encanteur.
26 fév—3 P. AUVRAY, Insp. Com.

PORC—200 barils porc (mess), en débarquement du bateau à vapeur Henry Clay, et du Belfast de Louisville, à vendre, rue St. Louis No. 11, par
29 fev. CARRIERE & BORDEZAT.

DOUBLONS MEXICAINS, en demande par
THOMAS FELLOWS.
10 fév 51, rue St Louis.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Il sera vendu, samedi, 28 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, la fillonne Emma Jane, âgée de 20 à 22 ans, blanchisseuse et repasseuse, bonne cuisinière, gardienne d'enfans et domestique de maison, elle est acclimatée et pleinement garantie. Conditions: moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billet endossé et hypothèque. L'acte de vente sera passé pardevant M. Wm. Boswell, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Succession d'Hortensé Feitis.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 17 février 1835, il sera vendu lundi 31 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, une Maison et un Terrain appartenant à la succession de feu Hippolyte Flotte et Victor A. Michot, par conséquent, dudit Michot, savoir: un lot de terre ayant 49 pieds 3 pouces de face à la rue du Quartier, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. Brooks et de l'autre par celle de M. Louis Moreau, et sur le derrière par celle de M. Dufourchard Degruy; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus consistant en une excellente maison et ses dépendances; le tout conformément au plan tiré par M. J. Pilié, le 28 octobre 1833
Condition: L'acquéreur sera responsable du paiement de la somme due sur la propriété par la succession, savoir, $2303 33 -2 cents le 10 juin 1835, et le reste à 1 et 2 ans, du jour de la vente, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant M. Louis Fabend, not. pub, aux frais des acquéreurs. 27 fév

PAR MOSSY & GARIDEL.

Il sera vendu le mercredi 18 mars 1835, à midi, à la Bourse Hewlett, un terrain situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Craps et Histoire, divisé comme suit: un lot de terre no 1, mesurant 30 pieds face à la rue Craps, sur 60 pieds de profondeur; 2e lot no 2, terrain d'encoignure, mesurant 46 pieds de face à la rue Craps, sur 60 pieds de profondeur, avec une maison de 4 appartemens, deux galeries et quatre cabinets; 3e lot, no 3, mesurant 30 pieds face à la rue Histoire, sur 75 pieds de profondeur avec une bâtisse. Ces trois terrains sont net pieds fraîpiyé.
Plus, une négresse nommée BABET, âgée d'environ 40 ans.
Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets faits par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes seront passés par devant Louis T. Caire, not. public, aux frais des acquéreurs. 16 fév—15, 3pa

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE. ET F. DUTILLET.

Il sera vendu en détail lundi 16 mars prochain à 11 heures précises du matin, à la Bourse de Hewlett, d'ordre de l'agent des créanciers de M. Martin Duralde, provenant de la vente par ce dernier; 84 esclaves de premier choix, créoles ou de nègres longtemps dans le pays, parmi il s'en trouve de menuisiers, charpentiers ingénieurs, maçons, briquetiers, maçons, forgerons, cuisiniers, blanchisseuses, repasseuses, piroguiers et autres intérieurs. Un détail sera donné par des avis particuliers des noms, âges et talents respectifs de ces esclaves, qui pourront être vus jusqu'au jour de la vente, sur l'établissement briqueterie et moulin à vapeur ci-devant appartenant à Martin Duralde.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit du jour de la vente en billets tirés et endossés à satisfaction, avec hypothèques jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés devant F. de Armas, notaire public. 23-6t—17

PAR FLOWER & CENAS.

Il sera vendu le samedi, 7 mars prochain, à la Bourse de Hewlett, UN TERRAIN DE VALEUR, avec les améliorations qui s'y trouvent, ci-devant la résidence de John A. Fort, situé rue St. Jean Baptiste, entre les rues Robin et La Course, composant ensemble les trois lots nos. 30, 31 et 32, d'après un plan enregistré en l'étude de L. T. Caire, not. public, en date du 11 février 1833, mesurant chacun 33 pieds 3 pouces de face. Le lot du centre (no. 31) ayant une profondeur de 191 pieds 3 pouces, et les deux autres, ayant des profondeurs de 14 pieds 6 pouces chaque.
Les améliorations qui s'y trouvent consistent en une maison, grande, aérée et bien commode; le rez de chaussée en briques, et le second étage en briques entre poteaux mesurant 65 pieds de face sur 45 pieds de profondeur avec une galerie de 10 pieds devant et derrière, ayant été dernièrement réparée, et le terrain a été dernièrement entouré, à l'exception de la devanture qui est en claire-voie. Dans le fond du lot du centre se trouve une écurie et une remise neuves, et un excellent jardin bien garni d'arbres fruitiers et nombre de beaux arbrisseaux.
Cette propriété est située seulement à deux lieues du fleuve, à une petite distance de la presse à coton d'Orléans et des machines hydrauliques, et seulement à un demi-lieue du chemin à coulisses de la rue des Magazins. Le terrain est un des plus élevés de la ville et des faubourgs, et sa situation est, sous tous les rapports, une des plus avantageuses pour faire une résidence; et cette propriété mérite d'attirer l'attention des personnes qui désireraient se procurer un lieu avantageux et convenable.
Conditions: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra diviser les billets à la convenance du vendeur. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs.
20 fév—14

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse d'Orléans. Cour des Preuves. Ventes par le régistrateur des testaments. Samedi 7 Mars 1835, à midi à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, j'exposerai en vente publique, pour le compte de la succession de feu Samuel Hart, les propriétés suivantes, savoir: Neuf terrains situés dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues Nouvelle Levée, Louisa, Pearl et Delor, désignés par les numéros 1 jusqu'à 9, conformément à un plan fait par F Zimpel deputé arpenteur général, en date du 16 décembre 1834, et déposé au bureau de Félix Grima, notaire pub.
Terrain N°. 1, mesurant 39 pieds 2 pouces de face, à la rue Delor, sur une profondeur de 132 pieds 6 pouces, ayant 40 pieds de largeur dans le fond, borné du côté attenant à la rue de Pearl, par la propriété de N. Goodale, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et la propriété du dit N. Goodale; et dans le fond par la propriété du dit N. Goodale—ensemble la maison à trois étages, en briques, et les autres améliorations qui s'y trouvent.
Terrain N°. 2, attenant au no. 1, d'un côté à du no. 3, de l'autre, mesurant 41 pieds de face à la dite rue Delor, 40 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces, borné dans le fond par la propriété du dit N. Goodale, le dit no. 2, mesurant 41 pieds de face sur la dite rue Delor, avec la jouissance d'une allée de 5 pieds 3 pouces à l'usage commun des terrains numéros 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques, et améliorations.
Terrain N°. 3, mesurant 20 pieds 1 pouce de face à la rue Delor, sur une profondeur de 102 pieds, 10 pouces, ayant une largeur dans le fond de 25 pieds, 4 pouces, borné d'un côté, par le terrain no. 4, et de l'autre côté en partie par le terrain no. 2, et en partie par l'allée appropriée à l'usage commun des terrains no. 2 et 3, ensemble les bâtisses en briques et autres améliorations qui s'y trouvent.
Terrain N°. 4, mesure 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, 23 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, et 102 pieds de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations; le dit terrain no. 4, mesurant 23 pieds, 8 pouces, face à la rue Delor, y inclus une allée de 4 pieds 6 pouces, appropriée à l'usage commun des terrains no. 4, 5 et 6, borné d'un côté par le terrain no. 3, et de l'autre côté par les terrains no. 7, 8 et 9.
Terrain N°. 5, étant et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Delor, mesurant 22 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 51 pieds, face à la rue Delor, 57 pieds de profondeur sur la ligne séparant le dit terrain de la dite allée.
Terrain N°. 6, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 43 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 5, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne opposée le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Terrain N°. 7, mesure 21 pieds, 4 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, 63 pieds de profondeur sur la ligne la séparant du terrain no. 6, 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes du côté opposé sur la ligne le séparant du terrain no. 8, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Terrain N°. 8, mesure 20 pieds, 11 pouces et 4 lignes, face à la Nouvelle Levée, sur une profondeur de 68 pieds, 7 pouces et 4 lignes, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 7, 74 pieds et 3 pouces du côté opposé, sur la ligne qui le sépare du terrain no. 9, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Terrain N°. 9, mesure 20 pieds, 11 pouces, face à la Nouvelle Levée, 74 pieds, 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 8, 79 pieds, 10 pouces et 4 lignes du côté opposé qui le sépare de la propriété du dit N. Goodale, et 19 pieds, 11 pouces et 2 lignes dans le fond, ensemble les bâtisses et améliorations.
Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour W F C DUPLESSIS,
N. B. Les détails de vente seront publiés par devant Félix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. 26 fév

Succession de James McKenna.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour.
14 fév W F C DUPLESSIS, rég. des test.

Succession of James McKenna.

COURT OF PROBATES—Parish of Orleans.—Notice is hereby given to the creditors of this estate and to all other persons herein interested to shew cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the curator of this estate, should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith, and the said curator to be discharged from all further trust and liability in the premises. By order of the court.
feb 14 W F C DUPLESSIS, register

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans.—Attendu que Thomas N. Morgan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George Morgan décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
26 fév W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Succession de Barthélemy Montreuil.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et ledit déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.—Par ordre de la cour.
23 fév W. F. C. DUPLESSIS, register.

Succession of Barthelemy Montreuil.

COURT OF PROBATES—Parish of Orleans.—Notice is hereby given to the creditors of this estate, and to all other persons herein interested, to shew cause within ten days from the present notification, if any they have or can, why the account presented by the testamentary executor of this estate should not be homologated and approved, the funds distributed in accordance therewith, and the said testamentary executor discharged from all further trust and liability in the premises.
By order of the court,
feb 25 W F C DUPLESSIS, register

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession du feu Henry Tardy, voudront bien présenter leurs comptes au soussigné, et celles qui doivent à ladite succession effectuer promptement les paiements entre ses mains.
CHARLES DERANCO,
20 fév—10 Curateur, No. 284, rue Dauphine.

ATTENDU que François Dutillet s'est adressé à moi à l'effet d'annuller les cinq cautionnements suivans, savoir:
1o. Un cautionnement sous seing privé, en date du 20 mars 1816, pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Paul Lafosse et Joseph Tricou, sécurités.
2. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Michael de Armas, en date du 30 janvier 1821 pour la somme de sept mille cinq cent piastres, souscrit par Joseph Abat et Dominique Boulignè et Pierre Maspero, sécurités.
3. Un cautionnement par acte notarié pardevant Félix de Armas, en date du 18 avril 1827 pour la somme de huit mille piastres avec Antonio Ducros et Charles Delery, sécurités.
4. Un cautionnement par acte notarié passé pardevant Félix de Armas, en date du 31 janvier 1831, pour la somme de huit mille piastres souscrit par Antonio Ducros, sécurités.
Notice est donnée par ces présentes à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit inséré à la secrétairerie d'état, et ce dans les quatre vingt dix jours qui suivront la publication de la présente, les raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas cancellés, biffés et annullés ainsi que les hypothèque qui en résultent.
Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le 25 février 1835 et (L S) de l'indépendance des Etats Unis l'an cinquante neuf.
E. D. WHITE.
Par le gouverneur,
MARTIN BLACHE.
27 fev secrétaire d'Etat.

EN débarquement du brick Commet, venant de Bordeaux et à vendre par Lafaye, rue Royale, No. 147, à des prix modérés:—
28 barriques Vin Rougé Canon et Grave Medoc 1831 et 1832,
40 barrils Vin Blanc Sauterne 1831;
100 caisse Vin St. Estèphe, Médoc 1829;
6 demi-pipes vieille Eau-de-Vie;
12 do. do. rassis, Cognac Dupuy et autres;
20 demi barriques Vinaigre 1ère marque.
21 fev PRE. LAFAYE.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux et du Havre, savoir; 200 caisses vin de St. Julien 1ère qualité; 10 do vin blanc, Haut Barsac (1825); 10 do Médoc vieux; 20 barils vin blanc (Haut-Barsac vieux); 30 barriques vin de Bordeaux; quelques barriques Marseille.
CONSERVES DE COLIN A NANTES.
200 boites sardines à l'huile et au beurre, 130 do conserves alimentaires assorties comme suit: pâtés de canard de Toulouse; do lièvres truffés; do do perdreaux do; do d'alouettes do; do d'anguilles do; do canards aux petits pois; 15 boites truffes pures; 7 demi do do; galantines en grandes boites; andouillettes; maréodines; oies truffés; cailles do; bécasses do; poulardes do; perdrix do; pluviers dorés do; salmi de bécasses; pointes d'asperges; cuisses d'ores, petits pois; salmi de sarcelles; haricots verts; rivets de bèvre; 2 doz grosseilles, fraises et framboises au naturel; 25 fromages Gruyères; 25 do pâtes grasses; 300 do de Hollande, (tête de mort); 30 milliers escargots bien frais; et un assortiment général de conserves, 1ère qualité;
25 fév—10 PASCALET & MICHON.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation de M. R. Avard, le nègre américain nommé HENRI, âgé de 30 ans, taille d'environ 6 pieds, ayant la peau très noire, et parlant français et anglais. La dite récompense sera donnée à celui qui le conduira à une des geoles de cet Etat, ou chez le soussigné.
26 fév—3 T. ROBERT AVART.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE,

Seront données pour l'arrestation de WILLIAM ISAAC, qui s'est absenté de chez son maître dans la journée du 22 courant; il a environ une taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, il est très noir, et a une cicatrice au dessus de l'œil gauche; il parle le français et l'anglais.
Quiconque le conduira à son maître au No. 20, encoignure de la Vieille Levée et Marigny, ou à la geole, recevra la récompense ci-dessus.
26 fév—3 GEORGE PEEKHAM.

Esclave détenu à la geole de la paroisse Jefferson.—Le petit nègre nommé JEAN, se disant appartenir à M. Baptiste Lemelin.
Le propriétaire est prié de venir réclamer le dit esclave.
27 fév JACQUES CHARBONNET, shérif.

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit à l'écurie no 121, rue Girod, à côté du poste, le 12 courant:
Un cheval alezan, sans marques apparentes, d'environ 15 mains de haut, ayant les deux pieds de derrière blancs, les crins et la queue alezan, et n'étant ferré d'aucune pieds.
Avis est par le présent donné au propriétaire de le retirer, en payant les frais du présent et autres frais, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville; et si le dit cheval n'est pas réclamé avant le 28 du présent mois, il sera vendu ce jour, par P. A. Guillotte, encanteur public.
GEO. ASHBRIDGE,
27 fév Commissaire et Syndic.

IL a été conduit aux épaves chez M. Albert Pierrat, une VACHE rouge et blanche, le bout de la queue coupé, une petite fente dans chaque oreille. Si cette vache n'est pas réclamée avant le 14 de mars, elle sera vendue ce jour à 5 heures de l'après-midi, sur les lieux.
17 fév ALF. Y. LEWIS, syndic.

AVIS est par le présent donné que j'ai fait application à la Banque de la Cité de la Nouvelle-Orléans pour le renouvellement d'un certificat de dépôt, en date du six septembre 1831, pour dix mille cinq cent piastres ($10500) payables douze mois après date, portant un intérêt de cinq pour cent par année, tiré à mon ordre; l'original donné par la dite banque ayant été perdu.
7 fév—6t, 1pa G. DEPIERRIS.

AVIS—John L. Thielan, avocat, a transporté son office, rue Ste. Anne, no 61. 24 fév—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans.—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut: attendu que la Banque du Commerce de la Nouvel